

**Motion Bertrand Clot et consorts demandant de légiférer en vue de l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois et de prévoir une loi spécifique pour la construction d'éoliennes**

*Développement*

Promouvoir les énergies vertes est dans ce 21e siècle bien entamé une nécessité absolue, mais pas à n'importe quel prix ni n'importe comment. L'installation à tous vents d'éoliennes pose et posera de nombreux problèmes.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 50 projets de parcs éoliens qui sont annoncés sur l'ensemble du territoire vaudois. Tous ne verront pas le jour, loin s'en faut. Il n'en reste pas moins que c'est à un véritable mitage du territoire, autrement plus important par sa visibilité que le bâti hors zone d'aujourd'hui qui verra le jour si l'orientation actuelle se poursuit. Le magnifique paysage de nos contrées y survivra-t-il ?

Pas sûr ! Car c'est bien dans le pays vaudois hors arc lémanique que seront implantées ces filles d'Eole.

Comment peut-on expliquer le forcing des fournisseurs d'électricité auprès de propriétaires ou de communes, leur faisant signer un contrat avec rétributions annuelles, avant même que de savoir s'ils obtiendront ou non une autorisation d'implantation ? Ce mode de faire est proprement scandaleux. Il ne laisse aucune possibilité de négocier des indemnités futures sur la base, par exemple, du rendement énergétique (KWh). Quelle garantie de ne pas perturber les réseaux et captages d'eau dans une région comme le Jorat ?

Mais encore, qu'advient-il de ces pics érigés en pleine campagne au bout de 20 à 25 ans d'utilisation ?

Leur durée de vie étant ainsi estimée, les compagnies s'engagent-elles à remettre le site dans son état original, y compris le démontage complet en sous-sol des fondations ? Fondations extrêmement importantes pour des hauteurs impressionnantes, 135 mètres et plus pour le mât, auxquels il faut ajouter des pâles de 50 mètres. Si le démontage de la machine semble acquis, pour les structures en sous-sol rien n'est moins sûr. Les propriétaires et communautés seraient bien inspirés de s'en inquiéter avant que les recettes miroitées ne deviennent une réserve pour remise en état des terrains ou des voies d'accès. Le canton est-il prêt à revoir, à la baisse, les taxations fiscales des immeubles dépréciés par la présence incongrue de ces "porte-pâles" bruyants et fort peu esthétiques ? Une étude d'impact de pertes économiques sur le patrimoine bâti lors de la réalisation des biens sera-t-elle menée ?

Quelles modes de dédommagements et quelles indemnités seront prévus pour les riverains mis devant le fait accompli ?

*Quelques chiffres:*

En France, l'implantation d'éoliennes doit être distante, pour des raisons de sécurité, de 1500 mètres de toute habitation, mesure pieuse s'il en est car elle est loin d'être respectée.

En Suisse, si dans un premier temps les distances annoncées étaient de 500 mètres, on est plus souvent, selon les projets annoncés, à 300 mètres des habitations. Pour les occupants de ces dernières, quelles conséquences découleront du bruit constant des pâles, bruit avoisinant et/ou dépassant les 50 décibels près de 2200 heures par an ?

L'ensemble du projet éolien suisse, dans sa vision la plus optimiste, prévoit une production de 7 à 8% de la consommation d'électricité. Mais, compte tenu des courants, de la force de ces derniers, c'est une amplitude de 3 à 4% qui peut être espérée, et ce pour un investissement de plusieurs milliards. Aujourd'hui déjà, il existe d'autres alternatives, telles que le projet de la Romande énergie et de la scierie Zahnd à Rueyres, réalisation sans impact visuel pour un rendement équivalent, voire supérieur, au parc de 8 éoliennes prévues dans la même région. Autre exemple : Eole Jorat et ses éoliennes de 138 mètres.

Avec 96 mètres de diamètre pour une circonférence de 301,55 mètres, cela représente une vitesse de rotation de près de 250 à 280 km/h, à raison d'environ 5 secondes par tour. A nouveau, quel impact sonore ?

Parmi les 1500 éoliennes projetées sur le territoire suisse, 300 pourraient être installées dans l'arrière-pays vaudois. Il y a mieux comme développement économique et durable ! C'est vrai, ce chiffre est impressionnant.

Selon les contacts pris avec des responsables de compagnies actives dans ce secteur, ce sont bien des parcs regroupant environ une centaine de machines qui devraient voir le jour sur l'arrière-pays vaudois. Pour être plus précis géographiquement, on parle du Jorat, du Gros-de-Vaud, des crêtes du Jura et du Nord vaudois, pour la majorité d'entre elles. Passé le premier engouement pour le Mont-Crosin, je doute que notre tourisme rural s'accommode de la présence de ces géants blancs.

Les PPA, plans partiels d'affectation, ne résolvent pas tout. De nombreuses questions restent sans réponse et doivent être appréhendées de manière objective. Le canton de Vaud a actuellement choisi une planification négative qui détermine les endroits où l'implantation d'éoliennes est exclue.

La majorité des cantons suisses a choisi une planification positive qui détermine les lieux d'implantation de ces objets, ce qui permet un meilleur suivi du dossier par les autorités et évite le mitage du territoire.

Nous demandons au Conseil d'Etat de préparer et de soumettre au Grand Conseil un projet de loi sur l'implantation des éoliennes sur le territoire vaudois, et, dans l'attente de légiférer, de suspendre toutes décisions irréversibles.

Il serait fort regrettable que, pour suivre la mode, pour être dans le vent, notre terre vaudoise devienne une *fashion victim*.

*Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat.*

Bottens, le 2 novembre 2010.

(Signé) *Bertrand Clot et 27 cosignataires*

**M. Bertrand Clot** : — Cette motion n'a nullement pour but d'interdire toute éolienne, mais bien de déterminer le nombre d'éoliennes que le canton de Vaud estime supportable sur une portion déterminée du territoire vaudois. C'est bien de cela dont il s'agit prioritairement. L'ensemble des projets actuellement en gestation concerne près de 300 éoliennes de tout type et de puissance différente. On admet généralement que 100 à 130 éoliennes pourraient être implantées. L'impact sur le paysage n'est pas négligeable ; il ne doit pas passer au second plan sous un prétexte écologique car des sites et des pans entiers du territoire cantonal vaudois seraient visiblement pollués. Installer entre 80 et 100 éoliennes entre le Jorat, le Gros-de-Vaud, le Nord vaudois, la Plaine de l'Orbe et les crêtes du Jura, c'est admettre l'insupportable vision d'un paysage saccagé au profit d'une rentabilité énergétique aléatoire.

Aujourd'hui, la tendance est à implanter des éoliennes toujours plus grandes, de l'ordre de 3 et jusqu'à 7,5 mégawatts de puissance à plein régime. Les projets les plus avancés sont ceux de Tous-Vents, huit éoliennes ; Vaudaire, cinq éoliennes, EolJorat, treize éoliennes ; Bel Coster et Suchet, douze éoliennes. On en ajoutera cinq dans la plaine de l'Orbe et, de plus, on complètera avec les projets en cours du côté du Chasseron, de Sainte-Croix, de Provence, de Mont Aubert, et j'en passe. Je ne parle pas de celles de La Côte. Trop, c'est trop !

Ma motion porte et ouvre de nombreuses questions qui justifient la mise en place d'une législation spécifique et qui ne sauraient être réglées au travers d'une fiche R51 du Plan directeur cantonal. La planification négative actuellement choisie par le canton ouvre la porte à un mitage du territoire, à une dégradation, à des dépréciations inacceptables et est contraire à tout développement durable. La planification positive suivie par la majorité des cantons suisses permet un développement contrôlé de ces installations dans un environnement choisi, portant le moins d'atteinte possible au paysage.

En outre, Genève ayant refusé toute implantation éolienne sur son territoire, les services électriques de ce canton n'hésitent pas à démarcher sur le territoire vaudois. Cette législation doit également prévoir la réservation de la production énergétique de ces machines aux consommateurs vaudois. Une variante possible est que le canton mette en place ces infrastructures et en confie l'exploitation au plus offrant.

De plus, il est nécessaire que le canton de Vaud établisse une législation précise concernant l'implantation des éoliennes sur le territoire cantonal et leur démontage, y compris les structures complètes en sous-sol ; il ne faut pas s'arrêter pas à une profondeur de charrue. Elle doit prévoir à qui émargeront ces coûts : est-ce au constructeur, aux exploitants, au propriétaire foncier ? Cette législation doit aussi préciser qui est responsable de l'information sur l'importance des nuisances que pourront subir les riverains dans le périmètre des installations. On estime généralement ce périmètre hors nuisances sonores à 1000-1200 mètres.

On comprendra aisément que l'on ne peut pas finaliser les projets actuellement en cours seulement au travers d'une fiche R51 du Plan directeur cantonal qui, de plus, est uniquement de la compétence du Conseil d'Etat. L'arrière-pays vaudois et ses crêtes jurassiennes et joratoises méritent mieux qu'un mitage éhonté de leur territoire comme développement durable. Le rendement, finalement très faible, de ces machines ne doit pas être prétexte à l'augmentation à tout va des éoliennes. La multitude des acteurs concernés et touchés par l'implantation d'un parc éolien, la multiplicité des conséquences positives ou négatives, les implications et les répercussions durables sur l'environnement paysager et bâti nécessitent l'élaboration d'une loi spécifique.

La discussion est ouverte.

**M. Rémy Jaquier** : — Je déclare mes intérêts : le bureau d'ingénieurs dont je suis responsable collabore à la planification de plusieurs projets d'éoliennes dans notre canton. Tout en comprenant la préoccupation de notre collègue Bertrand Clot, je rappelle que la procédure devant conduire à l'autorisation de construire des éoliennes s'appuie sur de nombreuses dispositions légales liées à l'aménagement du territoire, à la protection de la nature et de l'environnement. Le maître d'ouvrage doit d'abord établir un plan partiel d'affectation accompagné d'une étude d'impact. Ensuite il y a une mise à l'enquête publique permettant aux instances publiques ou privées — associations de protection de la nature — de faire valoir leurs droits démocratiquement. Si nécessaire, un dossier de défrichement et de déboisement sera établi, notamment en cas de tracé des voies d'accès en forêt. Le maître de l'ouvrage devra également obtenir un permis de construire respectant toutes les contraintes liées notamment au trafic aérien, aux connections au réseau électrique, au tourisme pédestre, et j'en passe. L'utilisation de la fraction de sol privé ou communal sur laquelle sera implantée l'éolienne fera l'objet d'un contrat d'usage à durée déterminée qui réglera les conditions d'exploitation et d'accès et, bien sûr, toute la problématique de la déconstruction le moment venu. Comme chacun le sait, notre pays fait l'objet d'un arsenal juridique élaboré offrant toutes les voies de recours possibles. Alors, pourquoi vouloir encore légiférer à propos de l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois ?

Je conclus mon intervention en rappelant deux points. M. le motionnaire l'a dit, la fiche 51 est actuellement en voie de modification par le Conseil d'Etat et, si 50 projets ont été identifiés à ce jour, ils ne seront pas tous réalisés, et de loin. Leur rentabilité dépend essentiellement de la vitesse du vent. C'est donc Eole, le maître des vents, qui aura tout naturellement le dernier mot. Je vous invite, pour le moins, à renvoyer cette motion à une commission.

**M. Jean-Yves Pidoux** : — Je déclare aussi mes intérêts : je suis directeur des Services industriels de la ville de Lausanne. Je suis donc responsable de la partie sud du parc éolien dans le Jorat du projet Eol Jorat, que M. Clot cite en exemple dans sa motion. Je ne sais d'ailleurs pas très bien en exemple de quoi.

M. Clot a raison sur un certain nombre de points, en particulier sur le fait que des projets ont été annoncés publiquement de manière parfaitement prématurée, parfaitement tapageuse et sans coordination avec les autorités et les collectivités publiques concernées. Mais un certain nombre d'autres projets sont en train de suivre les procédures évoquées par M. Jaquier, qui planifient et coordonnent les projets de façon conforme au droit plutôt qu'aux relations publiques ; toutes les études d'impact nécessaires sont faites en vertu de leur complexité et de leur empreinte sur le territoire. Ces projets avancent de façon correcte et sont souvent fortement appuyés par les communes concernées, qui d'ailleurs se prévalent, entre autres, de leur autonomie communale — souvent prisée par ce Grand Conseil — pour les appuyer.

Cette motion mélange un certain nombre de données, de renseignements, mais aussi d'analyses qui ne sont, de loin, pas toutes compréhensibles ni exactes. Cela justifie en tout cas le passage par une commission, rendu encore plus nécessaire par le fait que j'y vois un léger problème de procédure ou, disons de manière un peu plus morale, de méfiance de M. Clot à l'égard du parlement. Il est membre de la commission traitant du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat de M<sup>me</sup> Métraux, de la réponse du Conseil d'Etat et du postulat de M<sup>me</sup> Amarelle. Cette commission a suspendu ses travaux dans l'attente de la part de Berne d'un certain nombre de documents liés à la planification territoriale. Je m'étonne qu'en demandant, comme il le fait, un moratoire — car c'est bien ce que demande M. Clot — sur tous les projets actuellement en cours, il court-circuite un processus parlementaire qui est en route. Pour toutes ces raisons, liées à la cohérence du travail parlementaire et aussi au soupçon que M. Clot utilise un instrument qui, finalement, va punir tous les projets, y compris les bons — parce qu'il y en a des mauvais — je demande, pour le moins, que cette motion soit renvoyée à une commission.

**M. Dominique-Richard Bonny :** — C'est extrêmement dommage que notre collègue député Clot se pose aujourd'hui la question de l'utilité réelle des éoliennes. En effet, notre pays a un besoin urgent de trouver des solutions pour un approvisionnement sûr et d'origine renouvelable, comme le précise la Constitution.

De nombreux points de son texte nous démontrent que le projet Eoljoux est exemplaire. Par exemple, les trois communes de la Vallée de Joux, ainsi que la société électrique de la Vallée de Joux, ne sont pas à la recherche de rétributions annuelles pour l'usage de leur sol. Elles sont propriétaires d'Eoljoux et ont pris en main, pour leur région, le devoir d'alimentation des Combiens. Le projet Eoljoux se situe dans un pâturage boisé, dans un contre-pied du Jura, loin des crêtes et peu visible. Les chemins d'accès sont existants et ne mériteraient que quelques aménagements. De plus, le réseau électrique y est déjà présent et il n'y a aucune habitation, à part les deux chalets d'alpage de type saisonnier. Par ailleurs, que choisit le député Clot à la fin de la vie d'une centrale de production électrique ? Un terrain remis en place une fois les mâts démontés ou une centrale électrique en décrépitude ?

Toute procédure visant à une planification positive est bienvenue. Mais, aujourd'hui, le temps presse, et il est heureux de voir que des régions ont pris en main leur destinée énergétique. Dans l'état d'esprit de ces pionniers, il est préférable de ne pas poursuivre les sempiternelles discussions sur une planification, mais bel et bien de faire confiance à l'Etat et à ses services, en vue d'une étude complète des projets soumis avant toute autorisation. Arrêtons de discuter et d'exiger une loi de plus. Analysons et étudions les projets déposés avec attention et bon vent à l'éolien vaudois ! Je ne soutiendrai pas le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat et vous demande, chers collègues, de faire de même.

**M<sup>me</sup> Béatrice Métraux :** — Permettez-moi, en tant qu'élue municipale concernée par cette problématique, de commenter cette motion. Bertrand Clot pose d'excellentes questions, même si la réponse proposée n'est pas toujours en phase avec mes convictions profondes et n'est pas forcément opportune.

Je suis intervenue en décembre 2008 concernant les éoliennes. J'ai demandé, par voie de postulat, quel type de planification le canton envisageait pour cette énergie, et comment il comptait conseiller les communes qui n'ont pas de service technique — je pense aux petites communes. Ma demande a ensuite été relayée par les députés Courdesse et Amarelle, le 16 novembre 2010. Aujourd'hui, comme l'a rappelé mon collègue Jean-Yves Pidoux, nous sommes toujours en « procédure » et nous n'avons pas de réponse définitive des services de l'Etat à ce sujet. Résultat : dans les communes, les électriciens font la course aux terrains privés et proposent des conventions plus ou moins bien ficelées. Les associations régionales et les communes voisines des lieux d'implantation ne sont pas toutes consultées. Tout ceci, selon moi, manque de cohérence.

Dans le canton de Vaud, on nous a promis une modification, comme l'a rappelé Jean-Yves Pidoux, d'une fiche du Plan directeur cantonal. C'est très bien. C'est même parfait. Mais d'ici à la validation et à la mise en application de ce document, combien de projets mal ficelés verront le jour ? Et au détriment de qui ? Pourtant, je juge essentiel qu'on se mobilise pour la promotion des énergies renouvelables. Mais pas n'importe comment. On doit définir des espaces. L'Office fédéral de l'environnement le souligne dans ses recommandations de mars 2010. Il est nécessaire de définir des espaces pour les installations éoliennes, en combinant planification positive et planification négative. Et en optimisant l'utilisation des ressources conformément au concept d'énergie éolien pour la Suisse et aux recommandations pour la planification d'installations éoliennes. Ce processus de délimitation doit faire partie intégrante de la planification directrice cantonale.

Vous l'aurez compris, je ne partage pas l'idée d'un moratoire émise par mon collègue — je ne souhaite pas punir les bons projets — mais j'estime qu'avec une planification positive, un peu

de cohérence doit être rendue à tous ces processus. C'est la raison pour laquelle le renvoi en commission de cette motion intéressante est nécessaire.

**M. Jean-Marie Surer** : — Mes préopinants ont exprimé tout ce que je souhaitais dire. Je désire également que cette motion soit renvoyée en commission et que le débat se fasse en commission, c'est important.

Je partage partiellement les soucis de M. Clot sur ce problème de l'éolien. Le Conseil d'Etat a tardé à mettre de l'ordre dans toutes ces antennes qui s'érigeront ces prochaines années, d'où les craintes de M. Clot. La motion, quant à elle, dit que, dans l'attente d'une législation, il faut suspendre tous les projets. Le moratoire demandé par M. Clot me paraît assez dangereux, quand on sait que, dans ce Grand Conseil, pour qu'une loi aboutisse et pour qu'elle soit effectivement mise sous toit, il faut au minimum deux à trois ans. Cela veut dire que, pendant deux à trois ans, tous les projets seront bloqués. Cette motion va un peu loin ; elle pourrait être en tout cas partiellement modifiée. En l'état, le débat doit se faire en commission et je vous invite à renvoyer cet objet à une commission.

**M. Yves Ferrari** : — Indépendamment de la question de savoir s'il faut une législation ou non — on l'aurait souhaité il y a déjà quelques années peut-être ; effectivement, cela a beaucoup traîné — notre collègue Clot arrive un peu trop tard. Il devrait peut-être s'interroger sur l'utilité de sa motion, qui pénalisera le canton de Vaud en termes de développement d'énergies renouvelables, et sur le suivi des projets par l'Etat, qu'ils soient bons ou mauvais ; ainsi, si on constate que certains projets sont bons, ils pourront aller de l'avant et si d'autres ne le sont pas, il faudra revoir un certain nombre de processus. Je vous invite à renvoyer cette motion en commission. J'irai même plus loin : si la motion actuelle n'est pas modifiée, je vous propose carrément de la refuser. Je fais confiance au motionnaire pour qu'il comprenne les enjeux et que, le cas échéant, il la modifie un peu ou la transforme en postulat.

**M. Régis Courdesse** : — Nous pouvons partir du postulat consensuel que nous avons tous besoin d'énergie, en particulier d'électricité. Les éoliennes sont l'une des opportunités offertes en réponse à la demande croissante des consommateurs en énergies vertes. Cela étant posé, notre collègue Clot a annoncé sa motion dans *l'Echo du Gros-de-Vaud* à fin octobre.

Il pose un certain nombre de bonnes questions. On ne peut pas les rejeter du revers de la main. Il y a des imprécisions dans le développement de sa motion et il faut en discuter en commission. On ne peut pas renvoyer cette motion directement au Conseil d'Etat.

M. Rémy Jaquier, professionnel, a décrit parfaitement les conditions de construction d'une éolienne, avec le développement d'un plan d'affectation ; des études d'impact se font également. On ne peut pas faire n'importe quoi, on ne peut pas planter une éolienne comme on met un velux sur un toit. Il n'est donc pas nécessaire de faire une loi spéciale pour les filles d'Eole, comme dit M. Clot. Du moment que la motion est signée par plus de 20 députés, elle devrait automatiquement passer en commission. C'est ce que je vous invite à voter.

**M. Laurent Ballif** : — Je ne vais pas faire court. Quant à ce sujet, tel qu'évoqué par M. Clot, c'était le bon moment pour mettre une bonne fois le bâton dans la fourmilière. Je déclare mes intérêts : je suis membre du Conseil d'administration de Romande Energie. A ce titre, j'ai eu connaissance de la plupart des projets imaginés aussi bien par Romande Energie que par d'autres fournisseurs d'électricité.

Après quatre ans d'activité au sein de ce conseil d'administration où, dès mon entrée en fonction, on discutait déjà de projets éoliens, je constate que l'éolien a quasiment perdu son aura et sa qualité d'énergie renouvelable. On voit apparaître un grand nombre d'opposants dans les milieux écologistes et, autre élément plus grave, la population en général voit de plus en plus l'aspect négatif de l'éolien, parce qu'on en a trop parlé. Que veut dire trop parler ? Cela veut dire que la position du canton est actuellement totalement intenable. Les

intervenants qui ont pris la parole pour dire que de bons projets vont se réaliser rêvent en couleur. Il n'y a pas un projet prêt à être construit dans le canton de Vaud. Celui de Sainte-Croix, qui paraît le plus avancé, se heurte encore à des oppositions extrêmement fortes concernant ses dimensions, son implantation, etc.

Comme l'a dit M. Surer, si cette motion devait avoir pour conséquence trois ans d'attente jusqu'à la réalisation d'une loi débouchant sur des critères d'implantation bien précis et, surtout, sur une planification des lieux où l'implantation est autorisée, eh bien ce ne serait pas grave car, pendant ces trois ans, on ne plantera pas un clou ! Aucune éolienne ne sera implantée pendant les trois prochaines années.

Actuellement, il y a une multiplication de projets, dont beaucoup concernent les mêmes zones. La population ne se rend pas compte de cela. On lui sort toutes les semaines un nouveau projet de 10 ou 15 éoliennes, sans lui dire que, sur ce même emplacement, d'autres électriciens ont déjà prévu d'en mettre 10 ou 15. Petit à petit se construit dans l'imaginaire de la population l'idée d'un canton bardé d'éoliennes, une espèce de canton envahi par des forêts de pales tournant à 150 mètres d'altitude ; dans ces conditions, l'aspect positif de l'énergie éolienne disparaît complètement.

Il est absolument urgent de parler de planification ; on l'a dit il y a deux ans déjà à M<sup>me</sup> de Quattro — il me semble que c'était un postulat d'Isabelle Chevalley. A l'époque, c'était un sujet annexe et M<sup>me</sup> de Quattro nous avait répondu. On nous avait dit que le canton ne voulait pas faire de planification ni octroyer des concessions. Actuellement, si vous voulez faire avancer un projet éolien, il est indispensable que le canton s'arroge le droit de faire une étude détaillée de tous les emplacements possibles pour, ensuite, négocier avec les propriétaires et déterminer le type de convention d'implantation ; le canton octroiera alors des concessions pour chacun de ces emplacements. Autrement, on court à la surenchère actuelle.

Il a été évoqué le cas des Services industriels genevois, qui font de la surenchère. Au début, on parlait de 5000 francs de rente par année pour l'implantation d'une éolienne. On est maintenant à 50'000 francs de rente. Bien sûr, puisque la Confédération reprend le courant au prix coûtant, on peut se permettre d'avoir des frais fixes qui montent. Je peux comprendre les propriétaires, qui choisissent de faire des affaires avec ceux qui leur proposent 30'000 ou 50'000 francs au lieu de 5000 ou 10'000 francs par année pour leur terrain. Cette situation est intenable. Nous sommes dans une situation de pur chaos. Il est clair que nous ne sommes pas en train de régler le problème de quelques bons projets qui finiraient par pouvoir se faire : ils ne se feront pas car, actuellement, ce sentiment de chaos devient dominant dans la population. Pour finir, les gens diront qu'à tout faire, ils préféreront le nucléaire plutôt que l'éolien, qui risquerait de barder le paysage de grands poteaux qui tournent.

**M<sup>me</sup> Isabelle Chevalley** : — Je déclare mes intérêts : je suis membre du comité de Suisse-Eole. Je travaille également pour les Services industriels de Genève, qui ont des projets d'implantation d'éoliennes dans le canton de Vaud.

Monsieur Ballif, les Services industriels de Genève ne font pas de la surenchère. Je peux vous le dire, je travaille pour eux. Il n'a jamais été question de proposer 50'000 francs à un propriétaire pour une éolienne. Par contre, quand on voit que BKW FMB Energie SA proposait 2000 francs par éolienne au Mont-Crosin, j'appelle cela de l'arnaque totale ; on exploite les gens par rapport à leur potentiel éolien. Il faut donner aux communes ce qui est juste. Ce n'est pas de la surenchère que de donner ce qui est juste.

En outre, l'éolien ne perd pas du tout de son aura. C'est toujours la même chose : il y a une petite quantité d'opposants qui crient très fort et donnent l'impression que l'éolien a perdu de son aura. J'ai pour preuve un sondage de M.I.S. Trend sorti samedi à Neuchâtel, qui, vous le savez, vient de déposer une initiative pour la protection de ses crêtes. On aurait pu s'attendre à

ce qu'il y ait une forte opposition à l'éolien à Neuchâtel ; eh bien, chers collègues, 93% des personnes y sont favorables. Ne vous laissez pas bernier par les quelques opposants qui crient très fort.

Monsieur Clot, le paysage n'est pas saccagé, mais il sera différent, c'est certain. On peut estimer qu'on l'emprunte aux générations futures, parce que, quand on démonte l'éolienne, le paysage est retrouvé. On ne peut pas du tout parler de paysage saccagé. De plus, comme l'a dit M. Jaquier, il existe actuellement de nombreuses règles en place, comme par exemple l'ordonnance sur le bruit, à laquelle les éoliennes sont astreintes, puisqu'elles sont considérées comme des installations industrielles. Il existe déjà de nombreuses réponses aux questions posées par la motion de M. Clot. On s'aperçoit que c'est une méconnaissance du sujet qui a donné lieu à cette motion. De ce fait, en débattre en commission me paraît une très bonne solution, voire une solution indispensable.

**M. Stéphane Montangero** : — Depuis le début de ce débat sur les éoliennes, on se rend bien compte que ce thème est fort complexe et qu'on ne va pas pouvoir le régler maintenant. Il y a un certain nombre de problèmes et ce n'est pas le moment ni le lieu pour les nier. Il faut pouvoir les aborder de manière sereine et documentée dans le cadre d'une commission. La motion demande non seulement de légiférer mais, surtout, d'instaurer un moratoire complet. Il faudrait savoir quelles en seraient les conséquences.

C'est vrai que ce dossier est urgent. Cela fait plusieurs années qu'on essaie de le faire avancer. Il n'est donc pas urgent d'attendre, mais de le faire avancer. Le mérite de la motion de M. Clot aura été de taper sur le clou pour que, enfin, le Conseil d'Etat puisse avancer sérieusement sur ce dossier. Pour moi — je tiens à le dire clairement — le renvoi en commission n'est nullement un blanc-seing ni un bétonnage de la situation actuelle. C'est vraiment une manière de faire avancer le dossier sérieusement.

**M. Michel Renaud** : — Du vent, du vent, du vent ! Je peux comprendre la réaction de M. Clot, qui se trouve dans une région directement concernée. J'ai soutenu les projets éoliens depuis le début et j'ai l'habitude qu'on me dise : « Il n'y a qu'à les mettre chez toi. » J'aimerais bien, mais il se trouve que ce n'est pas forcément la meilleure région. Encore que. Si c'est possible, je n'y verrais pas d'inconvénients.

La seule intervention que j'ai appréciée dans ce débat est celle de M. Pidoux, qui remet simplement l'église au milieu du village. C'est le canton qui est responsable de l'agacement de M. Clot ; ce sont ces dossiers qui traînent, cette planification qui n'a pas lieu. De belles publications dans le *24 heures* et rien derrière. On attend.

Pendant qu'on discute encore de ce qu'il faut faire sur le papier pour préparer les dossiers et faire avancer les choses, tous nos voisins ont construit. Ils l'ont fait. Est-ce que c'est encore le moment de dire que l'éolien est dépassé ? Les Français, les Allemands, les Espagnols en ont construit en grande quantité. Je ne parle même pas des plus favorisés, comme le Danemark et des pays qui ont de grands vents océaniques. On va encore discuter combien d'années avant de réaliser quelque chose ? Ceux qui croyaient aux projets éoliens — des Vaudois — ont financés celui de Collonges. C'est quand même un peu fort. Est-ce qu'on va bouger une fois ? Est-ce qu'on va, une fois, faire autre chose que d'énormes théories qui ne nous mènent à rien ?

Il faut, en tout cas, renvoyer cette motion en commission et regarder ce qu'on peut en sortir de positif pour accélérer les projets valables. Bien sûr que d'autres projets partis à hue et à dia ne le sont pas. Espérons qu'on arrivera à faire le tri et à le faire avant une dizaine d'années.

**M. Raphaël Mahaim** : — Deux remarques qui n'ont, me semble-t-il, pas encore été faites. En ce qui concerne l'aura de l'énergie éolienne, je pense, comme M<sup>me</sup> Chevalley, qu'elle n'est pas atteinte ; au contraire, on peut plutôt voir des signes positifs. Mais, bien évidemment, cela



pose des questions nouvelles, en particulier en Suisse, où il y a extrêmement peu de place. On pense aux rares inventaires de protection existants pour les zones sensibles. C'est bien logique que des questions se posent en Suisse de manière particulièrement sensible contrairement, par exemple, à l'Espagne, où les espaces sont tellement vastes qu'on peut se permettre de ne pas se poser de questions. L'aura ne diminue par le simple fait que cela pose de nouvelles questions ; il faut qu'on y donne des réponses vigoureuses et extrêmement claires. C'est ce qui demande la motion Clot.

Deuxième remarque, en réaction à l'idée selon laquelle les règles actuelles suffisent. Cette manière de voir les choses est un peu courte. Les règles actuellement en vigueur ne réglementent la situation que par rapport à un cas individuel. Les règles, par exemple de protection contre le bruit, de protection du paysage, sont respectées, mais uniquement pour un cas individuel. Or, une planification globale, une vue d'ensemble est nécessaire. C'est précisément ce qui manque de la part du canton, cela a déjà été dit. Pour ces deux raisons, je vous invite aussi à faire bon accueil à la motion et à prendre le temps de la réflexion de manière approfondie en commission.

**M. Bertrand Clot** : — Monsieur Jaquier, vous rappelez que les lois actuelles sont largement suffisantes. Elles sont largement suffisantes pour construire hors zone ; la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions prévoit passablement de possibilités malgré tout. Mais cet objet ne concerne pas une construction habituelle. On se trouve face à un phénomène de proportionnalité. Si nous avons quelques éoliennes, ce n'est en aucun cas un problème. Mais considérons l'implantation de 80 à 100 éoliennes dans une région déterminée du canton — et je dis bien dans une région déterminée — soit moins du tiers de la surface. Si on compare simplement par rapport au nombre d'habitants, l'Allemagne a actuellement 25'000 éoliennes, c'est-à-dire une pour environ 30'000 habitants. Cent éoliennes dans le canton — ce qui est un chiffre généralement admis — c'est une éolienne pour 7000 habitants, cela dans une seule région. Cela mérite qu'on se penche sur cette question de manière un peu plus précise qu'au travers des lois actuelles.

Je remercie M<sup>me</sup> Métraux de ses propos empreints de bon sens. C'est effectivement lors de la commission qui traitait du rapport du Conseil d'Etat sur son postulat que le gouvernement nous a présenté un postulat basé sur une fiche F51, qui n'était pas finalisée. En commission, nous avons eu droit à cette fiche en préparation, avec embargo — c'est tout à fait normal. N'est-ce pas une sorte de forcing de l'Etat ? Cette manière de faire m'a véritablement déplu. C'est ce qui m'a amené à déposer cette motion.

Pour vivre heureux, vivons cachés, monsieur Pidoux ! C'est un peu ce que vous venez de nous dire : ces projets éoliens n'auraient jamais dû être annoncés publiquement ; on aurait été averti, une fois ou l'autre, au dernier moment et on n'aurait plus eu le temps de réagir. Si c'est le développement que vous voyez, excusez-moi, mais j'ai un peu de peine. Ces machines à traire le vent ne sont certainement pas les vaches à lait espérées, n'en déplaise à M. Pidoux.

M. Ballif a parfaitement raison et il va exactement dans le sens de mes propos de tout à l'heure, c'est-à-dire que c'est au canton de prévoir non seulement les zones, mais éventuellement de mettre en soumission les lieux qui pourraient être utilisés par des éoliennes. Je le répète : je ne suis pas contre l'éolien, je suis contre la prolifération des machines.

Je ne m'opposerai pas à un renvoi en commission, même si j'avais prévu le renvoi au Conseil d'Etat puisque j'évoquais la possibilité d'un moratoire. Effectivement, c'était une question de gain de temps. L'Etat a quand même planché sur ce projet — on a pu le voir au travers de la réponse M<sup>me</sup> Métraux — mais il nous manque des garanties et des possibilités d'intervenir à la base.

Les plans partiels d'affectation évoqués par M. Jaquier vont être mis en place. Il a parfaitement raison. Ces plans d'affectation ne touchent pas que les communes concernées. Les éoliennes vont élargir sur d'autres communes, être visibles et provoquer des nuisances sonores, tel un acouphène, pour les habitants des communes voisines. Et malheureusement, on ne pourra pas intervenir au moment de la mise à l'enquête ; j'ai peur qu'on soit un peu tard. Je ne m'opposerai pas à un renvoi en commission.

**La présidente :** — Cette motion sera donc renvoyée en commission.

**M. Jean-Yves Pidoux :** — Je ne peux pas laisser passer ce qu'a dit M. Clot. Il m'accuse d'être une sorte d'expert technocrate qui veut dissimuler ses projets. Monsieur Clot, quand j'ai commencé mon travail de député ici, une de mes premières tâches a été d'être rapporteur de commission pour un rapport du Conseil d'Etat extrêmement intéressant sur la participation publique ; nombre d'entre nous devraient le relire de temps en temps.

Pour ce qui concerne mes activités à propos des projets éoliens lausannois, je vous assure que non seulement les rapports demandés en termes d'études d'impact sont en cours, voire même pour la plupart d'entre eux achevés, mais j'ai informé successivement la presse et les communes, puisqu'il y a une directive du canton qui prévoit que lorsqu'un projet éolien existe, il faut que les communes se trouvant dans un rayon de visibilité de 10 kilomètres autour de ce projet y soient associées, consultées et informées, ce que j'ai fait. Je ne peux que regretter que la Commune de Bottens n'ait pas répondu à mon invitation, mais je sais qu'elle a reçu la documentation. J'ai informé également les organisations non gouvernementales, comme le WWF et Pro Natura, dont je connais les positions sur le sujet, ainsi que les commissions du conseil communal compétentes, que ce soit la Commission des finances ou la Commission consultative pour l'urbanisme et le transport. Si c'est cela que vous appelez un expert qui veut vivre caché et imposer des projets dans la clandestinité, il y a un petit problème de vocabulaire.

**M. Bertrand Clot :** — Pour répondre à M. Pidoux, j'ai simplement rappelé tout à l'heure les propos qu'il a tenus au début de son intervention. Je ne parle pas de son attitude générale — je m'en garderai bien. Monsieur Pidoux, j'ai repris vos propos : les projets n'auraient pas dû être annoncés publiquement. Ce sont les propos que vous avez tenus tout à l'heure. Je n'ai pas mis autre chose en cause.

**M<sup>me</sup> Béatrice Métraux :** — Je m'exprime au nom de la municipalité de Bottens. Les municipaux n'ayant pas le don d'ubiquité, cher collègue Pidoux, ils ne peuvent pas être à deux endroits en même temps. De nombreuses séances occupant mes collègues et moi-même — et vous le savez — nous ne nous sommes pas rendus à votre séance d'information. De plus, nous avons reçu toute information nécessaire après.

La discussion est close.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**